Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260224-042026CCAS-DE

N° 04/2026

Commune de PLOUGONVELIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Séance du 2 mars 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**OBJET :** Attribution d'une subvention au cinéma

DATE DE CONVOCATION : 26 Février 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : – En exercice : 17 – Présents : 14 – Votants : 15	L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 18 Heures 00, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Kéraudy de PLOUGONVELIN, sous la présidence de Monsieur Bertrand AUDREN Tous les membres en exercice à l'exception de : **Procuration** : Eliane BERGOT donne procuration à Bertrand AUDREN. **Absentes** : Maryline LE GOFF et Aurore QUERE Secrétaire : Lionel BATHELIER

Conseil d'administration 2 mars 2026	DELIBERATION N°4
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A TITRE EXCEPTIONNEL	

Le cinéma « Les allumés de la grande toile » à Plougonvelin, a réalisé une demande unique auprès de la municipalité pour lancer une proposition nouvelle auprès de publics handicapés, il demande la prise en charge d'un montant de 154.26 euros pour l'interprétation en Langue des Signes Française/Français (LSF), d'une représentation d'un documentaire « Elle entend pas la moto » suivi d'un échange avec le public.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité et une abstention, approuve le versement d'une subvention de 154.26 euros au cinéma « Les allumés de la grande toile ».

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260224-042026CCAS-DE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,

le 2 mars 2026
Le Président du C.C.A.S Bertrand AUDREN

Délibération rendue exécutoire
compte tenu de sa publication le

et de sa transmission au représentant de l'État le

Le Président du C.C.A.S

Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)